



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

HELIADOUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
HELIADOUR
315, route Océane - 40530 Labenne

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

HELIADOUR

315, route Océane - 40530 Labenne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association HELIADOUR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HELIADOUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

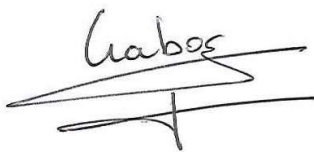
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dax, le 24 juin 2025

KPMG SA



Valérie Crabos

Associée



Association HELIADOUR

INSTITUT HELIO MARIN

315 ROUTE OCEANE

40530 LABENNE

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2024

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

ANC 2018-06 et ANC 2019-04

Dossier : 01 - INSTITUT HELIO MARIN -

En Euro
(Provisoire)

Compensation sur comptes individuels

ACTIF	Exercice N 01/2024 - 12/2024			Exercice N - 1
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	01/2023 - 12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	37 055.63	32 188.78	4 866.85	9 285.76
Autres immobilisations incorporelles	495 441.75	474 630.36	20 811.39	35 142.51
Immobilisations corporelles				
Terrains	182 555.61		182 555.61	182 555.61
Constructions	19 892 046.28	10 356 354.20	9 535 692.08	10 096 315.88
Installations techniques, matériels et outillage	2 834 412.20	2 054 581.55	779 830.65	677 577.59
Autres immobilisations corporelles	2 459 743.61	1 502 264.83	957 478.78	918 024.43
Avances et acomptes				61 072.44
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	888.46		888.46	888.46
Prêts	232 305.25		232 305.25	195 181.01
Autres immobilisations financières	1 320 483.01	209 359.91	1 111 123.10	1 335 993.25
ACTIF IMMOBILISE - Total I	27 454 931.80	14 629 379.63	12 825 552.17	13 512 036.94
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	173 189.94		173 189.94	155 627.55
Avances et acomptes				2 700.00
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	543 148.07	3 442.02	539 706.05	570 957.47
Autres créances	1 871 058.13		1 871 058.13	2 070 661.28
Disponibilités	4 920 225.09		4 920 225.09	5 011 055.63
Charges constatées d'avance	149 277.38		149 277.38	147 027.48
ACTIF CIRCULANT - Total II	7 656 898.61	3 442.02	7 653 456.59	7 958 029.41
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	35 111 830.41	14 632 821.65	20 479 008.76	21 470 066.35

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS
ANC 2018-06 et ANC 2019-04

Dossier : 01 - INSTITUT HELIO MARIN -

En Euro
(Provisoire)

Compensation sur comptes individuels

PASSIF	Exercice N 01/2024 - 12/2024	Exercice N - 1 01/2023 - 12/2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 215 829.00	2 215 829.00
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	4 074 823.81	3 856 810.07
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	45 640.30	45 640.30
Report à nouveau	(993 912.23)	(909 780.36)
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	145 067.73	109 384.70
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées	3 365.00	3 365.00
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(622 921.20)	(564 281.90)
Excédent ou déficit de l'exercice	(223 231.60)	133 881.95
Situation nette (sous total)	5 073 508.98	5 296 740.66
Subventions d'investissement	3 118 280.44	3 225 125.05
Provisions réglementées	2 249.87	2 849.92
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	8 194 039.29	8 524 715.63
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	254 451.09	262 462.05
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total II	254 451.09	262 462.05
PROVISIONS		
Provisions pour risques	689 219.94	638 970.71
Provisions pour charges	843 365.01	926 828.61
PROVISIONS - Total III	1 532 584.95	1 565 799.32
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	6 761 108.53	7 273 453.02
Emprunts et dettes financières diverses	194 911.84	288 030.16
Avances et acomptes reçus sur commande	185 550.15	203 500.15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	567 094.34	442 239.00
Dettes des legs ou donations	6 586.11	6 586.11
Dettes fiscales et sociales	2 718 645.80	2 831 230.66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 720.67	2 720.67
Autres dettes	55 521.25	50 921.74
Produits constatés d'avance	5 794.74	18 407.84
DETTES - Total IV	10 497 933.43	11 117 089.35
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	20 479 008.76	21 470 066.35

COMPTE DE RESULTAT

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS – ANC 2018-06 et ANC 2019-04

En Euro

Dossier : 01 - INSTITUT HELIO MARIN -

(Provisoire)

	Exercice N 01/2024 - 12/2024	Exercice N - 1 01/2023 - 12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de services	439 546.82	342 146.13
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 990 239.62	15 628 325.12
<i>dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	15 845 060.62	15 494 708.76
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	835 592.36	942 742.02
Utilisations des fonds dédiés	16 756.96	143 180.15
Autres produits	395 973.00	457 226.45
Total I	17 678 108.76	17 513 619.87
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	619 587.64	592 647.01
Variation de stocks	(17 562.39)	(6 926.19)
Autres achats et charges externes	2 191 395.59	1 944 023.51
Impôts, taxes et versements assimilés	1 081 711.47	1 013 888.80
Salaires et traitements	8 711 852.13	8 287 996.62
Charges Sociales	3 776 041.87	3 637 518.19
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 650 313.11	1 708 468.89
Reports en fonds dédiés	8 746.00	259 015.15
Autres charges	20 345.61	18 469.89
Total II	18 042 431.03	17 455 101.87
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(364 322.27)	58 518.00
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	106 928.26	54 224.41
Total III	106 928.26	54 224.41
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	71 983.50	77 254.64
Total IV	71 983.50	77 254.64
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	34 944.76	(23 030.23)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	(329 377.51)	35 487.77
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	19 404.33	146 587.33
Sur opérations en capital	154 401.61	105 625.24
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	600.05	937.96
Total V	174 405.99	253 150.53
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	18 665.22	101 006.27
Sur opérations en capital	29 702.86	41 293.08
Total VI	48 368.08	142 299.35
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	126 037.91	110 851.18
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 892.00	12 457.00
Total des produits (I+III+V)	17 959 443.01	17 820 994.81

COMPTE DE RESULTAT

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS – ANC 2018-06 et ANC 2019-04

Dossier : 01 - INSTITUT HELIO MARIN -

En Euro
(Provisoire)

	Exercice N 01/2024 - 12/2024	Exercice N - 1 01/2023 - 12/2023
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	18 182 674.61	17 687 112.86
EXCEDENT OU DEFICIT	(223 231.60)	133 881.95

Association HELIADOUR

Institut Hélio Marin de Labenne

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2024**

V 22-04-25

Ce rapport contient 17 pages
Annexe aux comptes annuels 2024.doc

Table des matières

A	Description de l'activité et des moyens	ii
1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Événements principaux de l'exercice	1
1.1	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.1.1	Présentation des comptes	1
1.1.2	Méthode générale	1
1.1.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.1.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	<i>Actif</i>	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Immobilisations financières	4
2.1.6	Évaluation des stocks	5
2.1.7	Créances	5
2.2	<i>Passif</i>	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges	7
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	8
2.2.4	État des dettes	9
2.2.5	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	10
2.2.6	Fournisseurs et comptes rattachés	11
3	Informations relatives au compte de résultat	12
3.1	Résultat par activité ou établissement	12
3.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)	12
3.3	Chiffre d'affaires par activités	12
4	Autres informations	13
4.1	Tableau des effectifs	14
4.2	Engagements hors bilan	13
4.2.1	Emprunt auprès des organismes bancaires	13
4.2.2	Emprunt auprès des organismes sociaux	13
4.2.3	Dettes garanties par des sûretés réelles	13
4.2.4	Crédit bail	14
4.2.5	Rémunération du Président	14

A Description de l'activité et des moyens

L'institut Hélios Marin est un établissement de santé gériatrique privé à but non lucratif, géré par une association loi 1901 dénommée HELIADOUR, présidée par Monsieur Philippe HIRIGOYEN.

C'est un établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC)

L'association a pour objet la gestion d'autorisations d'activités sanitaires, sociales et médico-sociales ayant pour finalité la prévention, l'accompagnement et le soin des personnes âgées dépendantes ou à risque de dépendance jusqu'à leur fin de vie et de leur entourage.

Elle participe à l'exécution de programmes et de plans sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Elle propose et met en œuvre des formules innovantes adaptées aux besoins des personnes âgées et de leur entourage dans un esprit humaniste et désintéressé.

Elle met en œuvre les coopérations nécessaires pour optimiser les activités qu'elle gère.

En cette qualité, l'association s'inscrit dans les dispositifs réglementaires et législatifs en vigueur.

Sa capacité d'accueil est de 185 lits ou places.

- 30 lits de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)
- 20 lits de Médecine Court Séjour Gériatrique (CSG)
- 120 lits de Soins de Longue Durée (USLD) – Autorisation de 150 lits
- 10 places en Accueil de Jour : l'Airial
- 4 lits en Hébergement temporaire
- 1 place d'Hospitalisation à temps partiel (MCO)
- Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants : l'Escale

Il est composé de 12 unités de soins de quinze lits chacune :

- 2 unités de **Soins de Suite et de Réadaptation** : Flots et Equinoxes,
- 2 unités de **Médecine, Court Séjour Gériatrique** : Embruns et Dunes
- 4 unités de **Psychogériatrie** Atolls, Coraux, Alizés **dont une UHR**, Lagons,
- 4 unités de **Soins de Longue Durée** : Fougères, Corciers, Bruyères, Mimosas.

Et d'un Centre ressources qui accueille :

- **L'accueil de Jour** : l'Airial
- **Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants** : l'Escale
- **L'Hospitalisation à temps partiel**

L'établissement est fort d'une équipe médico-sociale pluridisciplinaire, d'un service animation, de services généraux et de services administratifs. Ceci nous permet d'assurer une prise en charge globale et personnalisée aux personnes âgées accueillies.

L'IHM c'est au total **251 personnes en CDI** en 2024 et **une quarantaine de personnes en CDD** assurant des remplacements ou en Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi.

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice :

Principes, règles et méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat (par nature),
- l'annexe.

1.1.2 Méthode générale

L'association a arrêté ses comptes en respectant les dispositions du PCG : Règlement ANC 2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°2018-06 (spécificités OSBL) et règlement n°2019-04 (spécificités ESSMS). Le règlement CRC 99-01 est abrogé.

1.1.3 Changement de méthode d'évaluation

Application du règlement ANC n°2018-06 et règlement n°2019-04.

1.1.4 Changement de méthode de présentation

- *Application du règlement ANC n°2018-06 et règlement n°2019-04.*

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	530 801 €	1 696 €	- €	532 497 €
Immobilisations corporelles	25 269 470 €	510 818 €	411 531 €	25 368 757 €
Immobilisations financières	1 741 423 €	37 419 €	225 165 €	1 553 677 €
TOTAL	27 541 694 €	549 934 €	636 696 €	27 454 932 €

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	486 373 €	20 446 €	- €	506 819 €
Immobilisations corporelles	13 333 924 €	869 850 €	290 573 €	13 913 201 €
Immobilisations financières	209 360 €			209 360 €
TOTAL	14 029 657 €	890 296 €	290 573 €	14 629 380 €

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Principaux mouvements

- Logiciels : 1 696.32 €

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail
Matériel médical	218 779 €	
Matériel cuisine	13 865 €	
Matériel lingerie	0 €	
Matériel hébergement	27 767 €	
Matériel divers	13 130 €	
Inst et Aménagement technique	49 253 €	
Inst et Aménagement divers	107 752 €	
Inst et Aménagement Edredoun	0 €	
Matériel de transport	0 €	
Matériel et mobilier de bureau	6 684 €	
Matériel informatique	43 407 €	
Immobilisation en cours	0 €	
Total	480 637 €	

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Construction Etablissement :		
Structure et ouvrages assimilés	Linéaire	40 ans
Charpente et couverture	Linéaire	40 ans et 25 ans
Etanchéité	Linéaire	15 ans
Menuiseries extérieures	Linéaire	30 ans et 20 ans
Menuiseries intérieures	Linéaire	30 ans
Faux plafonds	Linéaire	30 ans
Peinture / Revêtements muraux	Linéaire	12 ans et 7 ans
Revêtements sols	Linéaire	25 ans
Electricité / Télécommunication	Linéaire	25 ans/20 ans/10ans/5ans
Communications	Linéaire	10 ans/5 ans/2 ans
Chauffage / Ventilation	Linéaire	30 ans/15 ans/10 ans
Fluides médicaux	Linéaire	20 ans
Monte malades	Linéaire	25 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriels	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 à 15 ans

2.1.5 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur brute
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	888 €
Prêts	232 305 €
Autres immobilisations financières	1 320 483 €

Prêts : Augmentation de 37 124 € - Prêts Effort construction et Action logement.

Autres immobilisations financières : Acquisitions pour 295 € se rapportant à la signature d'une convention de gaz argon. La diminution soit 3 583 € se rapporte à l'amortissement sur 3 ans des conventions en cours.

La créance sur la Caisse Primaire d'Assurance Maladie figurant à l'actif du bilan en immobilisation financière résulte de l'application de l'article 58 du décret du 1^{er} août 1983, portant réforme du financement des Etablissements Hospitaliers. Cette créance d'un montant de 209 360€ est provisionnée en totalité.

Contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier – Article 50 de la loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021.

Compte 2763 « Autres créances immobilisées – Créances au titre des dotations aux établissements de santé prévue à l'article 50 de la LFSS pour 2021 »

A la signature du contrat prévu à l'article 50 de la LFSS2021, le compte 2763 est débité par le crédit du compte 1026, pour le montant de la dotation socle définie dans le contrat. Lors de la notification et du versement de la fraction annuelle de la dotation, le compte 2763 est crédité.

Montant du contrat : SSR : 478 424 € - SLD : 1 737 405 €

Notification fraction 2024 : SSR : 47 842 € - SLD : 173 740 €

2.1.6 Evaluation des stocks

Les stocks suivants :

- Pharmacie, hygiène, linge, produits d'entretien sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Le stock de fournitures d'atelier est évalué au dernier coût d'achat. Cette méthode, plus facile à appliquer pour le calcul de l'inventaire, n'a pas d'incidence significative sur le résultat.

2.1.7 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	543 148 €	543 148 €	
Autres	1 871 058 €	1 365 121 €	505 937 €
Charges constatées d'avance	149 277 €	149 277 €	
TOTAL	2 563 484 €	2 057 547 €	505 937 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES / ASSOCIATIFS	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds Associatif sans droit de reprise	2 215 829 €		€	€	2 215 829 €
Fonds Associatif avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Autres fonds associatifs					
Réserves	3 856 809 €	210 786 €	7 228 €	€	4 074 824 €
<i>Réserves indisponibles – Excédents affectés à l'investissement</i>	<i>2 989 916 €</i>	<i>210 786 €</i>	<i>€</i>	<i>€</i>	<i>3 200 701 €</i>
<i>Réserves de Trésorerie</i>	<i>244 178 €</i>	<i>€</i>			<i>244 178 €</i>
<i>Réserves de compensation</i>	<i>622 716 €</i>	<i>0 €</i>	<i>7 228 €</i>	<i>€</i>	<i>629 944 €</i>
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	(564 282) €	(51 411) €	21 642 €	(28 870) €	(622 921) €
Report à nouveau	(345 500) €	(25 493) €	€		(370 991) €
Excédent ou déficit de l'exercice	133 882 €				(223 232) €
Situation nette	5 296 739 €	133 882 €	28 870 €	(28 870) €	5 073 509 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 225 125 €		26 557 €	(133 402) €	3 118 280 €
Provisions réglementées	2 850 €			(600) €	2 250 €
TOTAL FOND ASSOCIATIFS	8 524 715 €		55 427 €	(162 872) €	8 194 039 €

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Provisions pour litige salarial et prud'homal :

Litige d'une salariée Responsable Financier (I M) : risque provisionné pour 60 000 €

Juillet 2022 : la salariée est licenciée pour inaptitude non professionnelle et impossibilité de reclassement.

17 octobre 2022 : Saisine du Conseil de Prud'hommes de Dax par la salariée.

Octobre 2022 : convocation du Conseil des Prud'hommes à la séance de conciliation du 15 novembre 2022. La demande d'indemnisation portant au titre du licenciement nul, au titre de l'indemnité de licenciement, au titre de l'indemnité compensatrice de préavis, au titre de dommages et intérêts pour harcèlement moral, au titre de salaires et au titre des congés payés sur salaires pour un total de 259 645€.

Décembre 2024 : Ouverture d'une négociation à hauteur de 60 000 € pour mettre un terme à toute suite judiciaire devant toute juridiction CPH, pole Social etc. **Convention signée le 26 mars 2025.**

Litige devant le Tribunal Judiciaire Pôle Social de Bayonne : risque provisionné pour 1 500 €

Le dossier est en cours devant le Tribunal Judiciaire Pôle social de Bayonne. La CPAM sollicite la somme de 1 500€ au titre de l'article 700 du CPC.

Litige d'une salariée Cadre Social (MP G) : risque provisionné pour 103 768 €

Mme G a été cadre sociale depuis 1979 à l'IHM. Le 31 mai 2022 une inaptitude professionnelle sans possibilité de reclassement a été déclarée par le médecin du travail. Mme G a été licencié pour inaptitude le 02 juillet 2022. Le pole social du tribunal judiciaire déclare le 22 décembre 2023 que la maladie de Mme G est d'origine professionnelle et lui ouvre les droits au versement d'une indemnité spéciale de licenciement.

Le risque provisionné couvre :

- 53 180 € d'indemnité spéciale de licenciement
- 16 072 € d'indemnité de préavis
- 10 200 € pour paiement de l'indemnité de congés payés sur préavis
- 20 316 € de charges sur part non exonérées de l'indemnité de licenciement et préavis
- 4 000 € au titre de l'article 400

Litige d'une salariée Médecin (S B) : risque provisionné pour 294 480 €

Mme B est médecin chef depuis 1993 à l'IHM. Le 02 décembre 2022, l'IHM informe l'inspection du travail et la médecine du travail d'une déclaration de harcèlement moral de la part de 2 subordonnés de Mme B à son encontre.

Mme B est en arrêt maladie à compter du 05 décembre 2022.

La procédure paritaire interne menée dans le cadre de cette situation a donné lieu à une conciliation signée par les différentes parties le 06 janvier 2023. Le 22 décembre 2023, un dossier de reconnaissance de maladie professionnelle est déposé par Mme B auprès des services de la CPAM pour épuisement professionnel.

Le risque provisionné couvre :

- 191 734 € d'indemnité spéciale de licenciement
- 70 225 € de charges sur part non exonérées de l'indemnité de licenciement
- 32 521 € d'indemnité de préavis légale

Litige d'un salarié Directeur Général (R B) : risque provisionné pour 229 472 €

31 janvier 2024 : réception d'un mail par M. B de la part d'un administrateur de l'IHM

2 Février 2024 : Le directeur général déclare un accident du travail sur la base d'un harcèlement moral à la suite de la réception du mail du 31 janvier.

2 mai 2024 : Accident du travail reconnu par la CPAM de Bayonne

17 septembre 2024 : la médecine du travail émet un avis d'incapacité concernant le Directeur Général de l'IHM « l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement »

10 octobre 2024 : notification licenciement pour incapacité et impossibilité de reclassement

31 octobre 2024 : courrier avocat de M. B nous informant de l'ouverture d'un contentieux envers l'association qu'il considère « responsable de l'incapacité médicalement constatée du fait des agissements (et manquements) de l'employeur à son endroit »

16 janvier 2025 : réception de la requête aux fins de saisine du conseil des prud'hommes de Dax.

Le risque provisionné couvre les risques demandés :

- 190 860 € d'indemnité licenciement sans cause réelle et sérieuse
- 15 415 € d'indemnité licenciement irrégulière
- 19 598 € Rappel 3 ans prime décentralisée
- 600 € Remboursement séances Psy
- 3 000 € article 700

2.2.2.2 Provisions gros entretien :

Travaux de ravalement : 434 468€

Le ravalement est éligible à la provision d'après les textes comptables. C'est une dépense qui n'a pas de caractère immobilisable et ne remplace pas un composant précédemment immobilisé.

Date d'exécution des travaux en 2025 – 2026.

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : **408 897€ (charges comprises)**

Le calcul a été réalisé sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : **63 ans nés avant 1967 et 64 ans à compter de 1967**
- Taux d'actualisation : **3.5%**
- Turnover : **19.23%**
- Taux moyen de charges sociales appliqué : Cadres : **70.57 %** - Non Cadres : **54.44 %**

L'Association a pris l'option de comptabiliser en provision pour risques et charges les engagements des salariés dont le départ probable à la retraite interviendra d'ici le 31 décembre 2036. Le montant ainsi provisionné s'élève à **408 897€ (charges comprises)**.

2.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1	Echéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	6 761 109 €	515 393 €	2 102 905 €	4 142 811 €
Emprunts et dettes financières divers	194 912 €	91 015 €	103 897 €	
Avances et acomptes reçus				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	752 647 €	752 647 €		
Dettes fiscales et sociales	2 718 646 €	2 718 646 €		
Dettes sur immobilisations	2 721 €	2 721 €		
Autres dettes	55 521 €	55 521 €		
Produits constatés d'avance	5 795 €	5 795 €		
TOTAL	10 491 351 €	4 141 738 €	2 206 799 €	4 142 811 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice	€			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	604 469 €			

(1) dont intérêts courus non échus

2.2.5

Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Tableau des fonds dédiés							
VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant au 31 décembre 2023	UTILISATIONS			Transfert	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dont remboursement		Montant au 31 décembre 2024	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
	(1)	(2)	(3)			(4) = (1) + (2) - (3)	
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	262 462.05 €	8 746.00 €	16 756.96 €	0.00 €	0.00 €	254 451.09 €	65 916.11 €
194 400 - Fonds dédiés TRVX ASSURANCE	2 596.33 €					2 596.33 €	720.78 €
194 916 - Fonds dédiés PMSI SSR	721.78 €					721.78 €	721.78 €
194 919 - Fonds dédiés Renfort Personnel Plateforme PS	21 000.00 €		12 365.00 €			8 635.00 €	
194 920 - Fonds dédiés MIGAC Collectif IHM CRF - SSR	17 866.55 €					17 866.55 €	17 866.55 €
194 921 - Fonds dédiés Intéressement CAQES - SSR /SLD	22 228.00 €					22 228.00 €	22 228.00 €
194 922 - Fonds dédiés Séjours Aidants - Aidés - Plateforme PS	0.00 €					0.00 €	
194 923 - Fonds dédiés Ateliers Aidants - Plateforme PS	25.00 €		25.00 €			0.00 €	
194 926 - Fonds dédiés Accompagnement Aidants FIR2020 - Plateforme PS	14 379.00 €					14 379.00 €	14 379.00 €
194 927 - Fonds dédiés Soutien Renforcé QVT CRISE	0.00 €					0.00 €	
194 931 - Fonds dédiés Enveloppes fetes fin année sid	6 000.00 €					6 000.00 €	6 000.00 €
194 933 - Fonds dédiés programme Simphonie ROC	4 000.00 €					4 000.00 €	4 000.00 €
194 934 - Fonds dédiés Conférence financeurs - escale	0.00 €	8 746.00 €				8 746.00 €	
194 935 - Fonds dédiés article 80 Transports	6 036.47 €					6 036.47 €	
194 936 - Fonds dédiés Animations	368.00 €					368.00 €	
194 937 - Fonds dédiés Ouverture champ concert	25 000.00 €					25 000.00 €	
194 938 - Fonds dédiés suppléance aidant domicile	21 036.00 €					21 036.00 €	
194 940 - Fonds dédiés HOP'EN	104 835.00 €		2 997.04 €			101 837.96 €	
194 941 - Fonds dédiés GESTION DES LITS	15 000.00 €					15 000.00 €	
194 960 - Fonds dédiés Accueil Jour Collectif TC SL	1 369.92 €		1 369.92 €			0.00 €	0.00 €
Fonds dédiés sur dons manuels affectés						0.00 €	0.00 €
Fonds dédiés sur legs et donations affectés						0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	262 462.05 €	8 746.00 €	16 756.96 €	0.00 €	0.00 €	254 451.09 €	65 916.11 €

2.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant à la fin de l'exercice
Fournisseurs	Exploitation	356 808 €
Fournisseurs Factures non parvenues	Exploitation	210 286 €

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	DEFICIT	EXCEDENT
Gestion sous contrôle de tiers financeurs		
- USLD Hébergement	21 031.60 €	
- USLD Dépendance		83 995.76 €
- USLD Soins	338 689.52 €	
- SMR Soins		307 067.46 €
- Médecine Court Séjour Gériatrique		65 838.67 €
- Hospitalisation temps partiel	310 089.96 €	
- Accueil de jour Hébergement		3 950.55 €
- Accueil de jour Dépendance		934.07 €
- Accueil de jour Soins	4 467.03 €	
- Plateforme d'aide et de répit	1 173.55 €	
- Hébergement temporaire Soins	9 566.45 €	
Total	685 018.11 €	461 786.51 €
Résultat de l'exercice - Déficit	223 231.60 €	

3.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Etablissement Hélio Marin sous contrôle de tiers financeurs : Pas de retraitement opéré.

Résultat Comptable	- 223 231.60 €
Reprise déficit 2016 USLD Hébergement	- 27 000.00 €
Résultat Comptes Administratifs	-250 231.60 €

3.3 Chiffre d'affaires par activités

	GLOBAL	SSR	MED	HTP	USLD	H T SOINS	ACC.JOUR	PLATEF
C A	16 429 786€	4 328 591€	537 126€	161 008€	10 913 107€	48 664€	259 689€	181 598€

4 Autres informations

4.1 Tableau des effectifs

SALARIES PAR TYPE DE CONTRATS	2023		2024	
	Nombre de salariés	ETP (base h payées)	Nombre de salariés	ETP (base h payées)
CDI non cadre non médical	203	165.28	222	174.82
CDI cadre non médical	20	16.31	18	16.16
CDD non cadre non médical	286	35.6	278	36.27
TOTAL NON MEDICAL	509	217.18	518	227.25
TOTAL MEDICAL CDI CADRE	9	5.44	11	7.00
TOTAL MEDICAL CDD CADRE	14	0.65	10	0.44
TOTAL APPRENTI	3	1.27	2	1.21
TOTAL CUI-CAE	12	5.01	8	4.62
TOTAL MASSE SALARIALE - DSN	547	229.55	549	240.52

4.2 Engagements hors bilan

4.2.1 Emprunt auprès des organismes bancaires (2)

Au 31 décembre N, l'engagement s'élève à la somme de : 6 747 874 €
(2) Hors ICNC

4.2.2 Emprunt auprès des organismes sociaux

Au 31 décembre N, l'engagement s'élève à la somme de : 194 911€

4.2.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Type	Biens donnés en garantie	Montant de la dette
Hypothèque	Bâtiments	5 838 768 €

Une hypothèque a été prise en septembre 2022 par le Conseil Général des Landes sur les bâtiments appartenant à l'Institut Hélios marin.

En effet, l'Institut Hélios marin a renégocié le Prêt Locatif Social (PLS) souscrit en octobre 2005 auprès de la Caisse d'Épargne dans le cadre de la reconstruction de ses bâtiments, par un nouveau prêt en mars 2022 auprès de la Banque Postale. Le Conseil Général des Landes s'est porté caution de cet emprunt auprès de la Banque Postale et a donc pris une hypothèque à son profit sur les bâtiments financés. (Montant de l'hypothèque 5 838 768€).

4.2.4 Crédit-bail

RETRAITEMENTS DE CREDITS-BAILS				
	Constructions	Installation Matériel et outillage	Autres	Total
<i>Valeur d'origine</i>		0€		0 €
<i>Amortissements</i>				
- cumul exercices antérieurs				
- exercice				
sous-total		0 €		0 €
<i>Redevances payées</i>				
- cumul exercices antérieurs		0 €		0 €
- exercice		0 €		0 €
sous-total		0 €		0 €
<i>Redevances restant à payées</i>				
- à un an au plus		0 €		0 €
- à cinq ans au plus		0 €		0 €
- à plus de cinq ans		0 €		
sous-total		0 €		0 €
<i>Valeur résiduelle</i>				
- à un an au plus		0 €		0 €
- à cinq ans au plus		0 €		0 €
- à plus de cinq ans				
sous-total		0 €		0 €
Montant pris en charge dans l'exercice		0 €		0 €

4.2.5 Rémunération du Président

- L'Assemblée Générale du 28 juin 2024, dans sa 3^e résolution, décide d'octroyer au Président en contrepartie de ses fonctions, une rémunération d'un montant de trente-six mille euros brut pour l'année 2024.